



PLAN STRATÉGIQUE

2012 - 2014

VISION

Dispensateur respecté d'une gestion ferme, équitable et responsable sur le plan financier.

MISSION

La Commission de services policiers d'Ottawa tient résolument à faire preuve d'excellence lorsqu'elle assure la gestion et la surveillance du Service de police d'Ottawa (SPO) grâce à une bonne compréhension des besoins de la collectivité et du corps policier relativement à l'exécution de son mandat législatif.

VALEURS

- * Éthique et transparence**
- * Responsabilité et autonomie**
- * Responsabilité sur le plan financier**
- * Communication et consultation**
- * Respect de la diversité**

PLAN STRATÉGIQUE 2012 - 2014

THÈMES

THÈME 1 : GESTION ET SURVEILLANCE

1.1 Objectif : **Mettre en place des politiques permettant d'assurer la prestation adéquate et efficace des services policiers**
Assumer nos responsabilités en matière de gestion, comme l'exige la *Loi sur les services policiers* de l'Ontario, par la mise en place de politiques pour la gestion efficace des services policiers et le fonctionnement efficace de la Commission.

1.1.1 Élaborer de nouvelles politiques, quand elles sont exigées par la loi, après la découverte de lacunes ou à l'apparition de nouvelles situations qui nécessitent une orientation stratégique.

1.1.2 Examiner les politiques de la Commission au moins une fois tous les trois ans.

1.2 But : **Procéder à une planification stratégique et à l'établissement des priorités**

Se montrer clairvoyants et proactifs dans la planification des besoins à venir en nous acquittant de la responsabilité qui nous incombe en vertu de la *Loi sur les services policiers* d'établir des priorités stratégiques pour le Service de police d'Ottawa et pour la Commission.

1.2.1 Veiller à l'élaboration, tous les trois ans, d'un plan d'affaires pour le Service de police, réalisé en collaboration avec la communauté, le chef de police et son équipe de direction, et y prendre part.

1.2.2 Recevoir et examiner deux fois par année les rapports du chef concernant les progrès accomplis dans l'atteinte des buts et des objectifs du plan d'affaires.

1.2.3 Examiner le plan stratégique de la Commission à chaque mandat du Conseil.

1.2.4 Élaborer un plan de travail annuel que la Commission mettra en œuvre dans son plan stratégique.

1.3 But : **Perfectionner notre personnel**

Assurer la relève des responsables au sein du Service de police d'Ottawa en encourageant et en appuyant l'acquisition d'une capacité de leadership et le perfectionnement personnel chez les membres du Service de police.

1.3.1 Soutenir la priorité « Investir dans nos gens » du plan d'affaires du Service de police en s'assurant que suffisamment de ressources sont prévues dans le budget annuel pour permettre d'atteindre les buts et les objectifs du plan d'affaires.

1.3.2 Examiner chaque année les plans de relève des membres du Service de police tant au niveau des postes de direction qu'à celui des autres postes.

1.3.3 Évaluer chaque année le rendement du chef et examiner les évaluations de rendement des chefs adjoints et du directeur général.

1.4 But : **Faire de la promotion**

Faire preuve de leadership en influant sur les politiques publiques au niveau provincial ou fédéral.

1.4.1 Au fur et à mesure des besoins, adopter des résolutions et correspondre avec le gouvernement fédéral ou provincial pour promouvoir l'adoption de changements qui profiteront aux services publics ou policiers.

1.4.2 Participer activement aux efforts de promotion des « 12 grandes » commissions de services policiers de l'Ontario, de l'Ontario Association of Police Services Boards et de l'Association canadienne des commissions de police, et les soutenir.

1.4.3 Collaborer avec d'autres partenaires pour faire progresser les efforts de promotion, le cas échéant.

PLAN STRATÉGIQUE 2012 - 2014

1.5 But : Nous acquitter des responsabilités de surveillance

Assumer nos responsabilités en matière de gestion, comme l'exige la *Loi sur les services policiers* de l'Ontario, par la mise en place de politiques pour la gestion efficace des services policiers et le fonctionnement efficace de la Commission.

- 1.5.1 Recevoir les rapports réguliers sur la conformité fournis par le chef de police, aux dates inscrites au calendrier annuel de surveillance des exigences de la Commission.

THÈME 2 : RESPONSABILITÉ FISCALE

2.1 But : Planifier et fonctionner dans le respect des réalités financières

Continuer de respecter l'argent des contribuables en nous assurant que le fonctionnement du Service de police est aussi économique que possible et comporte des effectifs policiers adéquats et efficaces, tout en veillant à ce que les membres du Service disposent des outils nécessaires pour exécuter leurs tâches de façon efficace et sécuritaire.

- 2.1.1 Donner une opinion sur le budget annuel du Service de police, l'examiner et l'approuver.
- 2.1.2 Examiner les mises à jour trimestrielles du budget.
- 2.1.3 Veiller à ce que le chef dispose des mesures de rendement nécessaires pour évaluer l'efficacité des programmes et des services.

THÈME 2 : ÉTABLIR DES LIENS AVEC LA COMMUNAUTÉ

3.1 But : Communiquer

Renforcer le respect et la confiance inspirés par la Commission en rehaussant la qualité des communications et leur quantité entre celle-ci et la communauté des deux manières suivantes :

- a) améliorer l'échange d'information concernant le travail de la Commission d'une manière ouverte et responsable;
- b) accroître la capacité du public à communiquer avec la Commission d'une manière ouverte et accessible.

- 3.1.1 Tenir chaque année une assemblée générale de la CSP qui coïncide avec la publication du rapport annuel du SPO afin de faire part aux « actionnaires » des réalisations de la Commission.
- 3.1.2 Poursuivre la publication du bulletin trimestriel sur le travail de la Commission.
- 3.1.3 Poursuivre la mise en œuvre du plan de communications.
- 3.1.4 Élaborer un plan de communications en temps de crise d'ici juin 2012.

3.2 But : Éduquer et mobiliser

Accroître la compréhension, la confiance et le respect mutuels entre la Commission, les organismes partenaires et le public grâce aux mesures suivantes :

- a) sensibiliser davantage la Commission et lui faire mieux comprendre les besoins et les préoccupations de la communauté;
- b) faire mieux connaître la Commission et son travail ou le travail du Service de police, le cas échéant;
- c) collaborer avec des partenaires communautaires pour s'attaquer aux sources de préoccupation.

PLAN STRATÉGIQUE 2012 - 2014

- 3.2.1 Insérer des présentations par le personnel du SPO dans les réunions régulières de la Commission relatives à des sujets d'intérêt public, le cas échéant.
- 3.2.2 Effectuer des rencontres informelles avec des partenaires communautaires ciblés et particuliers pour établir des relations et les renforcer.
- 3.2.3 Tenir des réunions de consultation communautaire ou d'intérêt public, le cas échéant.
- 3.2.4 Soutenir la priorité « Accroître l'éducation publique ainsi que l'engagement et la mobilisation communautaires » du plan d'affaires du Service de police.
- 3.2.5 Les membres de la Commission pourraient décider d'assister à des événements ou à des rencontres communautaires et d'y prendre la parole.